

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MADELEINE

### REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 JUILLET 2018 – PROCES-VERBAL

Séance ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Luc PORTET, doyen d'âge de l'Assemblée qui redonne la présidence à Nicolas CRIAUD, après l'élection de celui-ci à la présidence du Syndicat Intercommunal de la Madeleine.

Nom Prénom	Ville	Qualité	Présent	Abs / Excusé
CRIAUD Nicolas	Guérande	délégué titulaire	X	
PORTET Luc	Guérande	délégué titulaire	X	
LEPINE Laurence	Guérande	déléguée titulaire	X	
MOREAU Marie-Line	Guérande	déléguée titulaire	X	
CHALLIER Hélène	Guérande	déléguée titulaire	X	
BRIERE Chantal	Saint-Lyphard	déléguée titulaire	X	
MONTOIR Sophie	Saint-Lyphard	déléguée titulaire	X	
MORICEAU Daniel	Saint-Lyphard	délégué titulaire	X	
DUPIN Stéphane	Saint-Lyphard	délégué titulaire		X
BODET Claude	Saint-Lyphard	délégué titulaire	X	
DEMY Karen	Saint-Lyphard	déléguée suppléante		X
PERRAIS Christelle	Saint-Lyphard	déléguée suppléante		X
COUPRIE Éric	Saint-Lyphard	délégué suppléant		X
DURAND Marie-Annick	Guérande	déléguée suppléante		X
PAOLOZZI-DABO Anouk	Guérande	déléguée suppléante		X
NAËL Hervé	Guérande	délégué suppléant		X

Assistait également : Thomas LEMONNIER, secrétaire administratif du Syndicat  
Hervé SABAROTS, Directeur Général des Services de la Ville de Guérande

Secrétaire de séance : Sophie MONTOIR

∞∞∞∞

### Election du Bureau

Conformément à l'article 8 des statuts : « Le comité élit parmi ses membres un bureau comprenant :

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un Secrétaire
- Deux membres

Le Président et le Vice-Président ne sont pas de la même commune. »

L'élection du Président est présidée par le doyen d'âge présent de l'Assemblée.

L'élection du Vice-Président, du secrétaire et des deux autres membres du bureau se font sous la présidence du Président élu.

L'élection des membres du Bureau a lieu à bulletin secret. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin. Au troisième tour, l'élection est acquise à la majorité relative.

#### **Election du Président**

Candidat proposé : Nicolas CRIAUD

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Nicolas CRIAUD a été proclamé président et a été immédiatement installé.

#### **Election du vice-président**

Candidat proposé : Chantal BRIERE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Madame Chantal BRIERE a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

#### **Election du secrétaire**

Candidat proposé : Luc PORTET

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Luc PORTET a été proclamé secrétaire et a été immédiatement installé.

#### **Election du premier membre**

Candidat proposé : Daniel MORICEAU

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 9  
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
Majorité absolue : 4

Monsieur Daniel MORICEAU a été proclamé premier membre et a été immédiatement installé.

### **Election du deuxième membre**

Candidat proposé : Marie-Line MOREAU

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 9  
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
Majorité absolue : 4

Madame Marie-Line MOREAU a été proclamée deuxième membre et a été immédiatement installée.

**Ceci exposé, le bureau est constitué de :**

- **Nicolas CRIAUD, Président**
- **Chantal BRIERE, Vice-Présidente**
- **Luc PORTET, Secrétaire**
- **Daniel MORICEAU, premier membre**
- **Marie-Line MOREAU, deuxième membre**

### **Indemnité du Président**

Conformément aux dispositions de l'article R5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a la faculté de percevoir une indemnité de fonction tenant compte de la population regroupée du Syndicat.

Considérant que la population prise en compte est de 5.004 habitants (critère de participation financière des communes), le taux maximum est de 16,93% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Président propose de calculer l'indemnité sur un taux de 9% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, soit à ce jour 346,04 euros brut par mois.

Le Comité Syndical est invité à :

- Donner son accord pour le versement d'une indemnité de fonction au Président du Syndicat. Cette indemnité sera calculée sur un taux de 9% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, comme détaillée ci-dessous :

Base de calcul de l'enveloppe indemnitaire du Président State prise en compte ( 3.500 à 9.999 habitants)	
	Président taux maximum autorisé
% indice brut terminal de la fonction publique	16,93 %
montant annuel autorisé	7 811,28 €
% accordé par le Comité Syndical	9 %
montant annuel accordé	4 152,48 €

**Vote : MAJORITE – 2 ABSTENTIONS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

La secrétaire de séance  
Sophie MONTOIR

